



Liste des produits autorisés dans un colis hebdomadaire

La présente liste constitue l'ensemble des produits autorisés. Elle est susceptible d'être ponctuellement modifiée, selon les situations des mineurs.

En cas de modification, la décision prise par un membre de la direction est portée à la connaissance des équipes éducatives et des agents de détention.

- Agenda (neuf vierge)
- Bloc de papier (A3 maximum, vierge)
- Brosse à dents
- Brosse à cheveux
- Cahier (maximum A4, vierge)
- Calendrier (vierge)
- Classeur
- Coupe-ongle (petit)
- Crayon à papier
- Crayon de couleur
- Dentifrice et produit de rinçage (transparent et sans alcool)
- Déodorant (transparent et sans alcool)
- Gant de toilette (lavette)
- Gel douche (transparent et sans alcool)
- Gel pour les cheveux
- Gomme à papier
- Jeu de société (petite dimension format maximum 30x30 cm)
- Lentilles de contact (médical, pas de couleur), produit de nettoyage et support lentilles
- Livre (sans inscription manuscrite)
- Matériel pour dessin (en plastique maximum 30x30 cm)
- Mots croisés, mots fléchés, sudoku (vierge)
- Peigne de poche (en plastique)
- Photo sans cadre (sauf photo passeport, maximum A4)
- Pochette en plastique
- Produits de maquillage (avec composants autorisés)
- Shampoing (transparent)
- Stylo
- Tapis de prière (50x80 cm) avec ou sans boussole
- Timbres-poste

Tout autre produit d'hygiène ou de beauté ne contenant pas les ingrédients suivants: alcool, acétone (vernis à ongle, solvant), ammoniacque (teintures cheveux), acide, gaz aérosol.

Les récipients en verre et les récipients non transparents sont interdits.

Etat au 26.01.2022